

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1586

26 juin 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Adecoagro S.A. | 76126 | PanamInvest SA | 76103 |
| Atalaya Luxco 3 | 76124 | Peakside Capital Advisors S.à r.l. | 76103 |
| Capella S.A. | 76122 | Peehold S.A. | 76103 |
| Evergreen Investments S.A. | 76127 | Petra Group Holdings S.à r.l. | 76103 |
| M77 Link SA | 76092 | Portet-Lux S.à r.l. | 76094 |
| Malouvag S.A., | 76082 | Quinta Greentech Investments S.à r.l. | 76115 |
| Mancana S.A. | 76082 | S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l. | 76090 |
| Masa Investments S.à r.l. | 76082 | San Angelo S.A. | 76124 |
| Materia Prima Holding S.A. | 76083 | Sand Waves S.A. | 76124 |
| Maxalice S.A. | 76083 | Santos | 76124 |
| Meaco S.A. | 76083 | Santos | 76125 |
| Metano Capital S.A. | 76087 | Santos | 76125 |
| METHODIA ORGANIZATION LIMITED & Cie S.c.s. | 76087 | Sarah S.A. | 76125 |
| MG Transports S.A. | 76090 | SAS Shipping Agencies Services | 76125 |
| Mittlux Holding S.A. | 76091 | SBI Fund Management Company S.A. | 76093 |
| Mopac Systems International S.A. | 76091 | Schemsy S.A. | 76126 |
| Morisco International S.A. | 76091 | Securitas Luxembourg | 76091 |
| Newell Rubbermaid Luxembourg S.à r.l. | 76092 | Self A Two S.à r.l. | 76126 |
| New Tech Venture Capital Management S.A. | 76082 | Sepra Invest | 76121 |
| Ngam S.A. | 76093 | SHRM Corporate Services S.à r.l. | 76125 |
| Nizo Investments S.A. | 76094 | SHRM Real Estate S.à r.l. | 76126 |
| Nord Europe Life Luxembourg | 76092 | Sialina Investment S.A. | 76127 |
| Nordic Cecilia Four S.à r.l. | 76092 | SIGNA KHM SP Beteiligung S.à r.l. | 76127 |
| Nordic Cecilia Three S.à r.l. | 76093 | SI International S.A. | 76127 |
| Novator Telecom Finland S.à r.l. | 76093 | SkyPower Global | 76120 |
| N P C S.à r.l. | 76092 | Sofitech | 76120 |
| NWL Luxembourg S.à r.l. | 76092 | Solero LuxCo S.à r.l. | 76120 |
| Ocean Luxury Investments | 76095 | Solero LuxCo S.à r.l. | 76121 |
| Opus Productions S.à r.l. | 76095 | Solero TopCo S.à r.l. | 76121 |
| O-Ren Investments S.A. | 76094 | SO-LU-FER S.A. | 76122 |
| O-Wind S.A. | 76094 | Spark Invest | 76121 |
| O-Wind S.A. | 76094 | Swan International S.A. | 76122 |
| Pack Luxe Expertise - Packaging S.A. | 76083 | Swan International S.A. | 76122 |
| | | Tide Infrastructure Holdings S.C.S. | 76128 |

Malouvag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064158/9.

(150073634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Mancana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.269.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE SEVE S.A., inscrite sous le numéro RCS B 82421 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, a changé de dénomination en date du 14 juin 2013 et porte désormais la dénomination FIDUSEVE S.A.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour Mancana S.A.

Référence de publication: 2015064159/15.

(150073710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Masa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.700.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 16 avril 2015

1. Monsieur Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Monsieur Clément WAVREILLE, administrateur de sociétés, né à Libramont-Chevigny (Belgique), le 13 juin 1988, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour MASA INVESTMENTS S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015064161/16.

(150073422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

New Tech Venture Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.726.

Extrait des résolutions prises par voie de résolution circulaire en date du 30 mars 2015

En date du 30 mars 2015, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Gérard Lopez en qualité d'Administrateur avec effet au 31 octobre 2014.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour New Tech Venture Capital Management S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015064200/14.

(150073153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Materia Prima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1263 Luxembourg, 1, rue Aristide Briand.
R.C.S. Luxembourg B 111.282.

—
Extrait du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 24 avril 2015

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social du 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 1, rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064163/13.

(150073770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Maxalice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 128.954.

—
Les comptes annuels au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015064164/10.

(150072958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Meaco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F.Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 30.300.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 25 mars 2015

Résolution:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
de transférer le siège social au 44 avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 20 mars 2015.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que les adresses des administrateurs ont également changé avec effet au 20 mars 2015 comme suit:

La société JALYNE S.A., 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par J. BONNIER 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

JALINE S.A.

Signature

Référence de publication: 2015064168/17.

(150072819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pack Luxe Expertise - Packaging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, 8, Zone Industrielle de Riesenhaff.
R.C.S. Luxembourg B 113.781.

—
L'an deux mille quinze, le quinze avril.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Pack Luxe Expertise - Packaging S.A.», ayant son siège social à L-8821 Koetschette, 8, Zone Industrielle de Riesenhaff, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113781, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, le 9 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 820 du 25 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Georges d'Huart, préqualifié, du 5 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1028 du 1^{er} juin 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nadine Majerus, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.
Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion en actions nominatives des actions au porteur de la Société ainsi qu'annulation de la totalité des certificats représentatifs des actions au porteur et création d'un registre des actions nominatives;

2. Pouvoir au conseil d'administration pour l'accomplissement des formalités en relation avec le point 1.;

3. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir en actions nominatives, les cent (100) actions au porteur de la Société représentant la totalité des actions au porteur émises par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de donner tout pouvoir au conseil d'administration pour procéder:

- à l'annulation de la totalité des certificats représentatifs des actions au porteur de la Société.
- à la création d'un registre des actions nominatives qui sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre sera établi selon les dispositions de l'article 39 de la loi du 10 août 1915.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en particulier par rapport à la possibilité introduite par le législateur par une loi du 25 août 2006 permettant de prévoir l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique au niveau des sociétés anonymes.

Au vu de ce qui précède, L'assemblée générale extraordinaire décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «Pack Luxe Expertise - Packaging S.A.» (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Rambrouch.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'achat, la vente, la location et plus généralement, la commercialisation de tous types de packaging ou d'emballages, industriel, domestique ou autres, quelle qu'en soit l'usage, adaptés à tous types de produit;
- toutes fonctions de consultance, d'expertise, et/ou de service liées à ce domaines du packaging;
- la formation, l'expertise technique et l'assistance dans le domaine précité;
- la prestation de service et l'intervention en tant qu'intermédiaire commercial;
- le transport de marchandises;
- la réalisation, l'entretien, l'hébergement et la promotion de site Internet.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières, d'importation et d'exportation se rattachant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de fusion de souscription, d'intervention financière ou par tout autre mode, dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement. Elle peut encore faire des emprunts emprunter et accorder à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, le quinzième jour du mois de juin à 9:00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daruth, Nezar, Majerus, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12223. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015064221/176.

(150072888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Metano Capital S.A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 187.386.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064172/9.

(150073934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

METODIA ORGANIZATION LIMITED & Cie S.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 176.650.

L'an deux mil quinze, le vingt mars.

Pardevant, Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Madame Joséphine Lucienne Marie Ghislaine REMACLE, directeur, née à Lierneux (Belgique) le 15 mai 1963 résident à L-5637 Mondorf-les-Bains, 6 rue St Michel (Et. 1.6),

2) Madame Aline MONCHANIN, directeur, née à Paris le 28.11.1972 à Paris (France), résident à L-5626 Mondorf-les-Bains, 12 av. Elise Deroche (App. 2-1 Et. 2)

(ci-après les «Comparantes»),

ici représentées par Madame Carina RODRIGUES, secrétaire, née à Luxembourg le 12 juillet 1990, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg le 20 mars 2015,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire de la "Comparante" et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, agissant en sa qualité, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Que la comparante sub 1) est l'associé unique de la société en commandite simple Metodia Organization Limited & Cie S.c.s., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50 Esplanade, inscrite au RCS Luxembourg sous la section B numéro 176.650,

constituée suivant acte reçu par le juriste Monsieur Mickaël Stéphane Vincent LEDUC de résidence à Luxembourg, le 10 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1400 du 13 juin 2013, et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'associé en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier les statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le "Comparant" et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet, au Luxembourg ou à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui:

- la consultance dans le domaine informatique notamment pour ce qui concerne le service mangement et le project management.

- la mise à disposition sur site de ressources humaines et de moyens techniques afin d'assurer, le cas échéant, la réalisation de son objet social.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute

entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra, en général, faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles d'en assurer le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de Metodia Organization S.à r.l..

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Diekirch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître

sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante préqualifiée, représentée comme ci-avant, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

| | |
|--|-----------|
| 1) Madame Joséphine Lucienne Marie Ghislaine REMACLE, préqualifiée | 80 parts. |
| 2) Madame Aline MONCHANIN, directeur, née à Paris le 28.11.1972 à Paris (France), résident à L-5626 Mondorf-les-Bains, 12 av. Elise Deroche (App. 2-1 Et. 2) qui accepte | 20 parts |
| TOTAL: cent parts sociales | 100 parts |

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Résolution des associés

Les comparants pré-qualifiés, représentés comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, les Comparants ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé un (1).
- 2.- Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:
Madame Joséphine Lucienne Marie Ghislaine REMACLE, préqualifiée.
La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant.
- 3.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (1.000,00 €).

Déclaration

Les associés déclarent que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la Comparante, connue du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Carina RODRIGUES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 25 mars 2015. Relation: DAC/2015/5102. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064173/179.

(150073674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

MG Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4984 Sanem, P.A.E. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 108.192.

Cette présente mention de dépôt remplace la première version déposée le 02/04/2015 sous le numéro L150058102.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015064174/11.

(150073468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NTD 95.105.313,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.867.

Il est pris note du changement d'adresse du gérant suivant avec effet immédiat:

Mr Richard Brekelmans, gérant B, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Par ailleurs, il est pris note du changement de siège social de l'associé S.A.C. PEI Asia Investments Holdings I S.à r.l., de l'ancienne adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg à la nouvelle adresse 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet au 2 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015064283/17.

(150073037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Mittlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 90.649.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 avril 2015 que:

- Certifica Luxembourg S.à.r.l., RCS Luxembourg B 86770, a été réélu aux fonctions de commissaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015064177/15.

(150072976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Mopac Systems International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.086.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Mopac Systems International S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015064180/12.

(150073593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Morisco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 86.606.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015064181/10.

(150073201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Securitas Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 129.485.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 22 avril 2015

1. Le conseil d'administration a pris acte de la fin du mandat de directeur technique délégué à la gestion journalière et à la représentation de la société de Monsieur Pierre Leicht le 14 avril 2012.

2. Le conseil d'administration de la Société a nommé Monsieur Julien Demoulin, dont l'adresse se situe au 97 rue Village, B-4650 Chaineux (Belgique) en tant qu'administrateur délégué de la Société. Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Julien Demoulin prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pour extrait conforme

Julien Demoulin

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015064291/17.

(150073614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

M77 Link SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 158.094.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064186/9.

(150073924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

N P C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8151 Bridel, 41, rue de Schoenfels.

R.C.S. Luxembourg B 191.359.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064187/9.

(150073274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Nord Europe Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 59.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015064190/10.

(150073457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Nordic Cecilia Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 152.173.

Les statuts coordonnés au 9 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015064191/11.

(150073862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

NWL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Newell Rubbermaid Luxembourg S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.345.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société le 30 juin 2014

Il résulte des résolutions que:

- Il a été mis fin au mandat de ERNST & YOUNG S.A. en tant que réviseur indépendant de la Société.

- A3T S.A. dont le siège social est au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, a été nommé en tant que réviseur indépendant pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 29 Avril 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015064210/15.

(150073198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Nordic Cecilia Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.409.

Les statuts coordonnés au 9 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015064192/11.

(150073806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Novator Telecom Finland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.214.

Annexe

Veuillez noter le changement d'adresse pour le gérant suivant:

Monsieur Sigthor Sigmarsson ayant désormais pour adresse le 25 C boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064195/11.

(150073620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Ngam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.843.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015064203/11.

(150073380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

SBI Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 76.242.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2015

En date du 26 mars 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Vincent Marc en qualité d'administrateur avec effet au 28 avril 2015,
- d'accepter la cooptation de Monsieur Thierry Logier, 65 rue Jean-François Boch, 1244 Luxembourg, en qualité d'administrateur avec effet au 28 avril 2015, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016, en remplacement de Monsieur Vincent Marc, démissionnaire,
- de renouveler les mandats de Monsieur Yasuaki Kogure et de Monsieur Nobuhiro Sakai en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,
- de renouveler le mandat de Deloitte Audit Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 4 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *SBI Fund Management Company SA*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015065914/21.

(150075510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Nizo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064206/9.

(150073462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

O-Ren Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 109.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064211/9.

(150073261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

O-Wind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.229.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015064212/10.

(150072991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

O-Wind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2015064213/11.

(150073063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Portet-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 174.653.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 29 avril 2015 ont renouvelé le mandat du gérant.

- Monsieur Emmanuel Nessin Robert SEBBAH, demeurant au 17, avenue de la Garonnette, F-31000 Toulouse, gérant.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour *PORTET-LUX SARL*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015064253/15.

(150073615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Opus Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 177.605.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064216/9.

(150073431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Ocean Luxury Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.404.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of the month of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Ricardo Jorge DA SILVA SOUSA, Business owner, born on 17th of February 1962 in San Pedro Funchal, Portugal, with a permanent residence at Sitio da Piedade, 9200-044 Caniçal, Madeira, Portugal;

here represented by Mr. Max MAYER, employee, having his professional address at Junglinster, 3 Route de Luxembourg, by virtue of power of attorney substituted to him. The said power signed "ne varietur" by the appearing party and the officiating notary, shall remain annexed to the present deed.

Such appearing party in the capacity in which he acts, have requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation ("the Articles") of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which such parties declares to incorporate.

Art. 1st. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Ocean Luxury Investments" (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company also includes the holding of all intellectual and industrial property rights such as trademarks, patents and domain names.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class B manager in all circumstances and by the sole signature of one class A manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class B manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class A manager under this article 7, by the sole signature of the class A manager.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the first Monday of June of each year at 13h00 pm. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory Provision

The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31st December 2015.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing Mr. Ricardo Jorge DA SILVA SOUSA, prenamed, who declared to subscribe to all the issued shares and paid them up in cash.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Decision of the extraordinary general meeting of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the power devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
2. Is appointed as main manager for an undetermined duration:

- Dr. Olivier HANCE, Attorney, member of the Bars of Luxembourg, Paris and Brussels, born on 02nd of September 1967 in Nivelles, Belgium, with professional address at L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal;

3. The Company will be bound by the signature of the aforementioned manager for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the Law.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour d'avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Ricardo Jorge DA SILVA SOUSA, Entrepreneur, né le 17 février 1962 à San Pedro Funchal, Portugal, domicilié à Sitio da Piedade, 9200-044 Caniçal, Madeira, Portugal

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3 route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui substituée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

La partie comparante, ès qualités, a demandé au notaire instrumentant, d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée («les statuts») qui est constituée par la présente comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Ocean Luxury Investments» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

L'objet de la société couvre également la détention de tous droits intellectuels et industriels, tels que marques, brevets et noms de domaine.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par email pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe B en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe A pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance

par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe B en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe A conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe A.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

A partir du moment où la société compte plus de 25 associés, la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés est obligatoire. La date de l'assemblée générale est fixée au premier lundi du mois de juin de chaque année à 13h00. Si ce jour n'est pas ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31^{ème} jour du mois de décembre 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par le comparant, M. Ricardo Jorge DA SILVA SOUSA, préqualifié, déclare souscrire à toutes les parts sociales émises et les a libéré intégralement par un apport en espèces.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Décision extraordinaire de l'assemblée de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
- Maître Olivier HANCE, Docteur en Droit et Avocat aux barreaux de Luxembourg, Paris et Bruxelles, né le 02 septembre 1967 à Nivelles, Belgique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal;
3. La Société se trouvera engagée par la seule signature d'un de ces deux gérants pour tous les actes posés dans la limite de l'objet social et de la Loi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation GAC/2015/3337. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015064214/431.

(150073404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

PanamInvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 193.958.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 avril 2015

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- M. Adrien Rollé, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064222/13.

(150073121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Peaksid Capital Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 182.754.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015064224/13.

(150073179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Peehold S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Peehold S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015064226/11.

(150073602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Petra Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaule Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 196.391.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of April.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared

Mr. Wafa Issam Soufan, Jordanian citizen, born in Nablus, then Jordan, on 17 November 1955, professionally residing at Doha (Katar) (the "Founding Shareholder"), here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert (the "Representative"),

by virtue of a power of attorney, which, after having been signed ne varietur by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Founding Shareholder, represented by the Representative, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declared to establish.

ARTICLES OF INCORPORATION

Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form.

1.1 There is hereby established by a single founding member, a company in the form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code, as amended, and the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company has initially one sole shareholder. The Company may, however, at any time be composed of any number of shareholders not exceeding forty (40).

2. Company name.

2.1 The Company exists under the name "Petra Group Holdings S.à r.l."

3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

3.2 The Management is authorised to change the address of the Company's registered office within the municipality of the Company's registered office.

3.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Management.

3.4 In the event that, in the opinion of the Management, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

4. Object.

4.1 The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

4.2 This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

4.3 The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

4.4 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

4.5 The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

4.6 The Company may further take measures to raise capital including without limitation taking out loans.

4.7 In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

4.8 Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

5. **Duration.** The Company is established for an indefinite period of time.

Share capital, Transfer of shares

6. Share capital.

6.1 The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a par value of one Euro (EUR 1.-).

6.2 In addition to the share capital, the shareholder(s) of the Company (the "Shareholder(s)") may decide to set up a share premium account. Any premium paid on shares in addition to the par value must be transferred into this share premium

account. The funds of the share premium account may be used by the Company to redeem the Company's own shares from Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution.

6.4 The share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by the Shareholders in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to any amendment of these Articles.

6.5 The Company may only acquire its own shares for the purpose of and subject to their immediate cancellation.

7. Shares.

7.1 All shares will be and remain in registered form.

7.2 Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the Shareholders.

7.3 Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4 Each share of the Company is indivisible vis à vis the Company. Co-owners of shares must be represented by a common representative vis à vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until a common representative has been notified by the co-owners to the Company in writing or by fax.

8. Transfer of shares.

8.1 The shares may be transferred freely amongst the Shareholders.

8.2 Where the Company has a sole Shareholder, such Shareholder may freely transfer his/her/its shares.

8.3 Where the Company has several Shareholders, any transfer of shares to third parties requires the consent of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.

8.4 Any transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. No transfer of shares is binding vis à vis the Company or vis à vis third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Management; Auditor

9. Managers.

9.1 The Company shall be managed by one or several managers, whether Shareholders or not (the "Manager(s)").

9.2 The Manager(s) are appointed by the Shareholders who determine (i) their number, (ii) their remuneration and (iii) the limited or unlimited duration of their mandate.

9.3 The Manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

9.4 The Shareholders may decide to qualify the appointed Managers as class A managers and class B managers.

9.5 Even after the term of their mandate, the Manager(s) are not entitled to disclose confidential information of the Company or any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

10. Board of Managers.

10.1 Where more than one Manager has been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board").

10.2 The Board will appoint one Manager as chairman (the "Chairman of the Board").

10.3 The Board may also appoint a secretary, whether a Manager or not, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

11. Powers of Management.

11.1 The Manager or the Board (as applicable) (the "Management") is vested with powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of an administrative or a disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg to the Shareholders fall within the competence of the Management.

11.2 The Management may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

11.3 The Management may confer certain powers and/or special mandates, including the representation of the Company vis-à-vis third parties to one or several Manager(s), Shareholder(s) or third person(s), any of these acting either alone or jointly.

12. Meetings of the Board and Written Decisions.

12.1 The Board will meet upon the request of any two or more Board members, and where there are both class A managers and class B managers, by at least one manager of each such class.

12.2 The Chairman of the Board will inform each Board member of place, date, time and agenda of the meeting by written notice or email. Such notice must be received by the Board members at least twenty-four hours prior to the meeting. No separate notice is required for meetings held at places, dates and times specified in a time schedule previously adopted by a decision of the Board and in cases of urgency.

12.3 The notice requirement may be waived by unanimous consent by all Board members at the meeting of the Board or otherwise.

12.4 The Chairman of the Board will preside at all Board meetings. In her/his absence the Board may appoint another Board member as Chairman of the Board pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting.

12.5 Board members may act at any Board meeting by appointing another Board member in writing as her/his representative.

12.6 Board members may participate in a Board meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

12.7 Subject to section 12.8, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office.

12.8 If the appointed Managers have been qualified as class A managers and class B managers, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office, including at least one class A manager and one class B manager.

12.9 Decisions of the Board are taken by a majority of the votes of the Board members present or represented at the relevant Board meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the Board has a casting vote.

12.10 The minutes of Board decisions must be drawn up and signed by all Board members present at the relevant meeting. Any powers of attorney will remain attached to the minutes.

12.11 A written decision signed by all Managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in either a single document signed by all Managers or in several separate documents all with the same content each of them signed by one or several Managers.

12.12 Where only one Manager has been appointed, such Manager must draw up minutes of his/her decisions in writing and sign these.

13. Representation of the Company.

13.1 Where only one Manager has been appointed, the Company will be bound vis à vis third parties by the sole signature of that Manager.

13.2 Where the Company is managed by a Board, the Company will be bound vis à vis third parties by the joint signatures of any two Board members.

13.3 Notwithstanding the above, the Company will be bound vis à vis third parties only by the joint signatures of one class A manager and one class B manager if the sole shareholder or the Shareholders (as applicable) have appointed a class A manager(s) and class B manager(s).

14. Conflict of Interests.

14.1 No contract or other business between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that one or several duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, (i) has a personal interest in, or (ii) is a duly authorised representative and/or shareholder of the said other company or firm (the "Conflicted Representative").

14.2 Except as otherwise provided for hereafter, the Conflicted Representative shall not be automatically prevented from participating in the deliberations or voting on any such transaction, contract or other business. For all contracts or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length, the Conflicted Representative shall inform the Board of any such personal interest and shall not deliberate or vote on any such transaction or other business, and the Shareholders shall be notified of such transaction or other business and the Conflicted Representative's interest therein.

14.3 If the Conflicted Representative is the sole Manager of the Company, the relevant contract or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length shall be approved by the General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be).

15. Indemnification of Managers.

15.1 The Company will indemnify its Manager(s), and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which the Manager(s) is/(are) party for being or having been Manager(s) of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor if and to the extent they are not entitled to indemnification by such other company.

15.2 Indemnification will only be provided if and to the extent the Manager(s) is/(are) not finally adjudged in an action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

15.3 In the event of a settlement, indemnification will only be provided if and to the extent the Company is advised by its legal counsel that the Manager(s) did not commit a breach of his/her duties.

15.4 The foregoing right of indemnification does not exclude other rights to which the Manager(s) and, if applicable its/(their) successors, heirs, executors and administrators may be entitled.

16. Audit.

16.1 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the Company's annual accounts are to be audited by one or more statutory or independent auditors, which can either be one or several Shareholders or third persons.

16.2 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders may decide, without being obliged to do so, to have the annual accounts audited by one or more statutory or independent auditors, being either Shareholders or third persons.

16.3 The auditor(s) shall be appointed by the Shareholders who shall determine the (i) number of auditors, (ii) remuneration of the auditor(s) and (iii) duration of the mandate of the auditor(s). The auditor(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

Shareholders

17. Shareholders' Resolutions.

17.1 The Shareholders decide by passing resolutions either in Shareholders' meetings or, subject to the limitations set forth in these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by written resolutions.

17.2 One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

17.3 Any amendment to the Articles must be approved by (i) the majority of Shareholders in number and (ii) three-quarters of the issued share capital, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles.

17.4 All other Shareholders' resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the issued share capital of the Company, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles. In case the quorum is not reached at the first meeting, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of issued share capital represented.

18. Written Resolutions.

18.1 If the Company has twenty five (25) or less Shareholders, the Shareholders' resolutions do not have to be passed in Shareholders' meetings but may also be passed by written resolution.

18.2 The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail or fax within fifteen (15) days as from the receipt of the letter. Any votes not cast within this time frame will be considered as having abstained from voting.

18.3 The formal requirements set forth in para. 18.2 for passing written Shareholders' resolutions may be waived by unanimous written resolution of all Shareholders in the relevant written resolution or otherwise.

The formal requirements set forth in para. 18.2 for passing written Shareholders' resolutions do not apply if the Company has only one Shareholder. All resolutions adopted by a sole Shareholder must, however, be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

18.4 Any copies or extracts of the written Shareholders' resolutions shall be certified by the Management.

19. Shareholders' meetings (annual and extraordinary).

19.1 An annual Shareholders' meeting needs only be held if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders. In that case, these Articles shall be amended in order to provide for the date and time at which such annual Shareholders' meeting shall be held.

19.2 Extraordinary Shareholders' meetings are convened in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by notice of the Management, the auditor(s) of the Company or the Shareholder(s) representing at least half of the issued share capital of the Company.

19.3 A Shareholders' meeting may only be held abroad if, in the opinion of the Management, this should be necessary due to circumstances of force majeure.

19.4 The notice convening the Shareholders' meeting and indicating its place, date, time and agenda shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the Shareholders' meeting. If all Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting, they may state that they have been informed about the agenda of the meeting and waive the aforesaid requirement of prior notice.

19.5 Any duly constituted Shareholders' meeting represents the Shareholders of the Company.

19.6 If the Company has only a sole Shareholder, this sole Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders by applicable law and these Articles. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, as amended from time to time, are not applicable to that situation.

20. Procedure at Shareholders' meetings.

20.1 A Shareholder may act at a Shareholders' meeting by appointing a representative, who does not have to be a Shareholder, in writing or by fax.

20.2 Shareholder(s) may participate in a Shareholders' meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

20.3 The Management may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

20.4 The Chairman of the Board, or in his/her absence, any other person designated by the Shareholders will preside at each Shareholders' meeting (the "Chairman of the Shareholders' Meeting").

20.5 The Chairman of the Shareholders' Meeting will appoint a secretary. The Shareholders will appoint one or several scrutineer(s). The Chairman of the Shareholders' meeting together with the secretary and the scrutineer(s) form the bureau of the general meeting (the "Bureau").

20.6 An attendance list indicating (i) name of the Shareholders, (ii) number of shares held by them and, if applicable, (iii) name of the representative, must be drawn up and signed by the members of the Bureau.

20.7 Minutes of the resolutions of the Shareholders' meeting shall be drawn up and signed by the Bureau.

20.8 Copies or extracts of the minutes of the Shareholders' meeting shall be certified by the Management.

Financial year, Distributions of earnings

21. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December.

22. Approval of financial statements.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Management will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

22.2 The Management will submit the annual accounts of the Company to the company's auditor(s), if any, for review and to the Shareholders for approval.

22.3 Each Shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

23. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. The Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. These profits can be used in whole or in part to (i) absorb existing losses, if any, (ii) put into a reserve or provision, (iii) carry it forward to the next following financial year or (iv) be distributed to the Shareholders as a dividend.

24. Interim dividends. The Management is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Dissolution, Liquidation

25. Dissolution and liquidation.

25.1 The dissolution of the Company may be resolved by its Shareholders with the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

25.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Shareholders determining powers and compensation of the liquidator(s).

25.3 After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Applicable law

26. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by the applicable law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented by the Representative, declared to subscribe to and to fully pay in cash all twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each issued by the Company.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in articles 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended by article 1832 of the civil code, as amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Transitory provision

The first financial year of the Company will begin on the present date and end on 31 December 2015.

Resolutions of the sole shareholder

The Founding Shareholder, represented by the Representative, in its capacity as sole shareholder of the Company, thereupon passed the following resolutions:

1. The number of Managers is set at three (3) and the following persons are appointed as Manager of the Company for an unlimited period:

- Mr. Alexander Grossenbacher, with professional address at 114 Rue du Rhone, Geneva 3, Switzerland, as class A manager;

- Mr. Frank Przygodda, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager;

- Mr Antonio Longo, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

2. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day stated above.

The document having been read to the Representative, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said Representative signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deux avril.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu

M. Wafa Issam Soufan, citoyen de la Jordanie, né à Nablouse, à l'époque la Jordanie, le 17 novembre 1955, demeurant professionnellement à Doha (Katar) («l'Associé Fondateur»),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert (le «Représentant»), en vertu d'une procuration, qui, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le Représentant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Fondateur, représenté par le Représentant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) qu'il déclare constituer.

STATUTS

Forme, dénomination sociale, siège, objet, durée

1. Forme.

1.1 Il est formé par un seul membre fondateur une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (l'«Acte»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société compte initialement un associé unique. La Société peut toutefois, à tout moment, être composée d'un nombre d'associés n'excédant pas quarante (40).

2. Dénomination de la Société.

2.1 La Société adopte la dénomination «Petra Group Holdings S.à r.l.».

3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg.

3.2 La Gérance est autorisée à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.

3.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par une décision de la Gérance.

3.4 Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

4.2 Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

4.3 La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit.

4.4 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

4.5 La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

4.6 La Société pourra également prendre des mesures pour mobiliser des capitaux, y compris, sans restriction, contracter des prêts.

4.7 D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

4.8 Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

5. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Capital social, Cessions de parts

6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 En plus du capital social l'/les, associés(s) de la Société (l'«Associé» ou les «Associés») peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toutes les primes payées sur des parts sociales en plus de la valeur nominale doivent être transférées à ce compte prime d'émission. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé par la Société pour racheter les propres parts sociales de la Société par les Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale,

6.3 En plus du capital social et du compte prime d'émission, la Société peut tenir un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» sur lequel la Société allouera toutes contributions en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société émette de nouvelles actions en contrepartie de la contribution appropriée.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par les Associés conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables à toute modification des présents Statuts.

6.5 La Société peut uniquement acquérir ses propres parts sociales aux fins de et sous réserve de leur annulation immédiate.

7. Parts sociales.

7.1 Toutes les parts sociales sont et resteront nominatives.

7.2 La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions des Associés.

7.3 Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix, sous réserve des limitations imposées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

7.4 Chaque part sociale de la Société est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés aux parts sociales jusqu'à ce qu'un mandataire commun ait été notifié par les propriétaires à la Société par écrit ou facsimilé.

8. Transfert des parts sociales.

8.1 Les parts sociales peuvent être librement cédées entre les Associés.

8.2 Lorsque la Société a un Associé unique, cet Associé peut transférer ses parts sociales librement.

8.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, tout transfert de parts sociales à des tiers requiert l'agrément des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

8.4 Le transfert de parts sociales doit être formalisé par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un tel transfert de parts sociales n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'il ait été signifié à la Société ou accepté par elle conformément aux règles sur le transfert de créances en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance; Commissaire aux comptes

9. Gérants.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non Associés (le(s) «Gérant(s)»).

9.2 Le(s) Gérant(s) sont nommés par les Associés qui déterminent (i) leur nombre, (ii) leur rémunération et (iii) la durée limitée ou illimitée de leur mandat.

9.3 Le(s) Gérant(s) exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leur(s) successeurs soient nommés. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) et révoqué(s) à tout moment par les Associés, avec ou sans motif.

9.4 Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

9.5 Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, des informations confidentielles de la Société ou toute information concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

10. Conseil de Gérance.

10.1 Si plus d'un Gérant est nommé, les Gérants formeront un conseil de gérance (le «Conseil»).

10.2 Le Conseil choisira parmi ses membres un président (le «Président du Conseil»).

10.3 Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

11. Pouvoirs des Gérants.

11.1 Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil (la «Gérance») est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de la Gérance.

11.2 La Gérance peut également nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objectif.

11.3 La Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux, notamment la représentation de la Société vis-à-vis des tiers à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant chacun soit seul ou conjointement.

12. Réunions du Conseil et résolutions circulaires.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunira à la demande d'au moins deux membres du Conseil de Gérance, et si le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégories A et B, à la demande d'au moins un gérant de chacune de ces catégories.

12.2 Le Président du Conseil indiquera à chaque membre du Conseil le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion par convocation écrite ou par email. Cette convocation devra être envoyée aux membres du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil et/ou en cas d'urgence.

12.3 Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord unanime de tous les membres du Conseil donné à la réunion ou autrement.

12.4 Le Président du Conseil présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, le Conseil désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion un autre membre du Conseil en tant que Président pro tempore.

12.5 Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre membre du Conseil comme son mandataire.

12.6 Les membres du Conseil peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

12.7 Sous réserve de la section 12.8, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction.

12.8 Si les Gérants nommés ont été qualifiés de gérants de classe A et gérants de classe B, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction, y inclus un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

12.9 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des votes des membres du Conseil présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président du Conseil a une voix prépondérante.

12.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être établies par écrit et signées par tous les membres du Conseil de Gérance présents à la réunion pertinente. Toutes les procurations y seront annexées.

12.11 Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants

12.12 Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, ce Gérant doit établir des procès-verbaux de ses décisions par écrit et les signer.

13. Représentation de la Société.

13.1 En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux membres du Conseil.

13.3 Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, les Associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus, sans s'y limiter, tout Gérant, (i) y auront un intérêt personnel, ou (ii) en seront des représentants valablement autorisés et/ou des associés de ces sociétés ou firmes (le «Représentant en Conflit»).

14.2 Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Représentant en Conflit, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à une telle transaction ou contrat ou autre opération. Pour tout contrats ou autres opérations qui (i) ne tombent pas dans la cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclus dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, le Représentant en Conflit en avisera le Conseil et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction ou autre opération, et les actionnaires seront informés de cette transaction et autre opération ainsi que du conflit du Représentant en Conflit concernant cette transaction ou autre opération.

14.3 Si le Représentant en Conflit est le Gérant unique de la Société, ladite transaction ou opération, autres que celles (i) tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, devra être approuvée par l'assemblée des Associés ou l'Associé unique (selon le cas).

15. Indemnisation des Gérants.

15.1 La Société indemnifiera son ou ses Gérant(s) et (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dommages et des dépenses raisonnables faites par celui/ceux-ci en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/ils a/ont pu être partie en raison de sa/leur fonction passée ou actuelle de Gérant de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il/ils n'est/ ne sont pas autorisé à être indemnisé(s).

15.2 L'indemnisation ne sera due que si le/les Gérant(s) ne sont pas condamnés lors d'une action, un procès ou une procédure pour grosse négligence ou faute grave.

15.3 En cas de règlement à l'amiable d'un conflit, des indemnités ne seront accordées que si et dans la mesure où la Société a reçu confirmation par son conseiller juridique que le/les Gérant(s) n'a/ont pas commis de violation à ses/leurs devoirs.

15.4 Le prédit droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits que le ou les Gérants concernés ou (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, peuvent revendiquer.

16. Audit.

16.1 Si aucun réviseur d'entreprises agréé n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), Associé(s) ou non.

16.2 Si aucun réviseur d'entreprises agréé n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), Associé(s) ou non.

16.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) le nombre du/des commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s), (ii) la rémunération du/des commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et (iii) la durée du mandat du/des commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le(s) commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s) resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

Associés

17. Résolutions des Associés.

17.1 Les Associés prennent leurs décisions en adoptant des résolutions soit lors de réunions d'Associés ou, sous réserve des limitations des présents Statuts et des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par résolutions écrites.

17.2 Chaque part sociale donne droit à une voix, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

17.3 Toute modification des Statuts devra être approuvée par (i) la majorité du nombre des Associés et (ii) les trois-quarts du capital social émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts.

17.4 Toutes autres résolutions des Associés seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la première réunion, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées par une majorité des voix exprimées, indépendamment de la part du capital social émis représenté.

18. Résolutions écrites.

18.1 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés ne devront pas nécessairement être adoptées lors de réunions mais pourront également être adoptées par voix circulaires.

18.2 Les résolutions à adopter par voix circulaire seront envoyées aux Associés par écrit par la Gérance par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé. Les Associés ont l'obligation de voter et de renvoyer leur bulletin de vote à la Gérance de la Société par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.

18.3 Il est possible de déroger aux exigences énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.

Les exigences énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signé par l'Associé Unique.

18.4 Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.

19. Assemblées (annuelle et extraordinaire) des Associés.

19.1 Il sera nécessaire de tenir une assemblée générale annuelle des Associés uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés. Dans ce cas, les présents Statuts seront modifiés afin d'indiquer la date et l'heure auxquelles cette assemblée annuelle des Associés se tiendra.

19.2 Les assemblées générales extraordinaires des Associés sont convoquées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg par notification de la Gérance, de(s) commissaire(s) aux comptes de la Société ou de(s) Associé(s) représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société.

19.3 Une assemblée d'Associés ne pourra uniquement être tenue à l'étranger si, selon la Gérance, cela est nécessaire dû à des circonstances de force majeure.

19.4 L'avis convoquant l'assemblée des Associés et indiquant son lieu, date, heure et ordre du jour sera envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée des Associés. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, ils peuvent déclarer avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à l'exigence de convocation préalable.

19.5 Toute assemblée des Associés dûment constituée représente les Associés de la Société.

19.6 Si la Société ne compte qu'un Associé unique, cet Associé Unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des Associés par la loi applicable et les présents Statuts. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, ne s'appliquent pas à cette situation.

20. Procédure lors des assemblées des Associés.

20.1 Un Associé peut prendre part à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou facsimilé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être Associé.

20.2 L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion.

20.3 La Gérance peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des Associés.

20.4 Le Président du Conseil ou, en son absence, toute autre personne désignée par les Associés présidera chacune des assemblées des Associés (le «Président de l'Assemblée des Associés»).

20.5 Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les Associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»).

20.6 Une liste de présence indiquant (i) le nom des Associés, (ii) le nombre de parts sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.

20.7 Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des Associés seront rédigés et signés par le Bureau.

20.8 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par la Gérance.

Exercice social, Distributions des gains

21. Exercice social.

21.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

22. Approbation des comptes annuels.

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la Gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

22.2 La Gérance soumettra les comptes annuels de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux Associés pour approbation.

22.3 Tout Associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société. Les Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ce solde des bénéfices peut être utilisé intégralement ou en partie pour (i) absorber les pertes existantes, le cas échéant, (ii) être versée sur un compte de réserve ou de provision, (iii) être reportée au prochain exercice social ou (iv) être distribuée aux Associés en tant que dividende.

24. Dividendes intérimaires. La Gérance est autorisée à verser des dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires actuels et à condition que ces comptes intérimaires montrent que la Société ait suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution.

Dissolution, Liquidation

25. Dissolution et liquidation.

25.1 La Société peut être dissoute par une décision des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

25.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

25.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les taxes et frais de liquidation, l'actif net de la Société sera réparti équitablement entre tous les Associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Loi applicable

26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

Souscription et libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté par le Représentant, déclare souscrire à la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et les libérer intégralement en numéraire. La preuve de ce paiement a été fourni au notaire soussigné qui déclare que les conditions énoncées aux

articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ont été remplies et témoignent expressément de leur accomplissement.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

Résolutions de l'associé unique

L'Associé Fondateur, représenté par le Représentant, en sa qualité d'associé unique de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de Gérants est fixé à trois (3) et les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Alexander Grossenbacher, demeurant professionnellement à 114 Rue du Rhone, Genève 3, Suisse, comme gérant de classe A;

- M. Frank Przygodda, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de classe B;

- M. Antonio Longo, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de classe B;

2. Le siège social de la Société est fixé à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Redange-sur-Attert.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Représentant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Représentant a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 23 avril 2015. Relation: DAC/2015/6644. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J.THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064228/654.

(150073240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Quinta Greentech Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.705.118,00.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 187.410.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of the month of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Quinta Greentech Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 187.410 and having a share capital of one million six hundred thirty-eight thousand four hundred fifty-one United States Dollars (USD 1,638,451.-) (the Company). The Company has been incorporated on May 22, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 10, 2014 number 1481. The articles of association of the Company have been amended for the last time by the undersigned notary on June 27, 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 29, 2014 under number 2630.

There appeared

Quinta Greentech Holding Limited, a limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Register of Commerce and Companies of Tortola, British Virgin Islands under number 1811982 (the Sole Shareholder),

here represented by Solange Wolter-Schieres, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 5, 2015.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty-six thousand six hundred sixty-seven United States Dollars (USD 66,667.-), together with the payment of a share premium in an aggregate amount of one million two hundred twenty-six thousand six hundred sixty-six United States dollars (USD 1,226,666.-), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million six hundred thirty-eight thousand four hundred fifty-one United States dollars (USD 1,638,451.-) represented by eighteen thousand ten (18,010) Ordinary Shares, one hundred eighty thousand forty-nine (180,049) Class A Shares, one hundred eighty thousand forty-nine (180,049) Class B Shares, one hundred eighty thousand forty-nine (180,049) Class C Shares, one hundred eighty thousand forty-nine (180,049) Class D Shares, one hundred eighty thousand forty-nine (180,049) Class E Shares, one hundred eighty thousand forty-nine (180,049) Class F Shares, one hundred eighty thousand forty-nine (180,049) Class G Shares, one hundred eighty thousand forty-nine (180,049) Class H Shares and one hundred eighty thousand forty-nine (180,049) Class I Shares, each share of each class of shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-), to one million seven hundred five thousand one hundred eighteen United States Dollars (USD 1,705,118.-) by way of the issue of four (4) Ordinary Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class A Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class B Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class C Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class D Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class E Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class F Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class G Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class H Shares and seven thousand four hundred seven (7,407) Class I Shares, each share of each class of shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) as well as the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described under item 1. above by a payment in cash.

3. Subsequent amendment to the first (1st) paragraph of article six (6) of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of sixty-six thousand six hundred sixty-seven United States Dollars (USD 66,667.-), together with the payment of a share premium in an aggregate amount of one million two hundred twenty-six thousand six hundred sixty-six United States dollars (USD 1,226,666.-), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million six hundred thirty-eight thousand four hundred fifty-one United States dollars (USD 1,638,451.-) represented by eighteen thousand ten (18,010) Ordinary Shares, one hundred eighty thousand forty-nine (180,049) Class A Shares, one hundred eighty thousand forty-nine (180,049) Class B Shares, one hundred eighty thousand forty-nine (180,049) Class C Shares, one hundred eighty thousand forty-nine (180,049) Class D Shares, one hundred eighty thousand forty-nine (180,049) Class E Shares, one hundred eighty thousand forty-nine (180,049) Class F Shares, one hundred eighty thousand forty-nine (180,049) Class G Shares, one hundred eighty thousand forty-nine (180,049) Class H Shares and one hundred eighty thousand forty-nine (180,049) Class I Shares, each share of each class of shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-), to one million seven hundred five thousand one hundred eighteen United States Dollars (USD 1,705,118.-) by way of the issue of four (4) Ordinary Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class A Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class B Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class C Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class D Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class E Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class F Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class G Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class H Shares and seven thousand four hundred seven (7,407) Class I Shares, each share of each class of

shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) as well as the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, here represented as aforementioned, hereby declares that it subscribes to four (4) Ordinary Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class A Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class B Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class C Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class D Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class E Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class F Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class G Shares, seven thousand four hundred seven (7,407) Class H Shares and seven thousand four hundred seven (7,407) Class I Shares of the Company and fully pays up such shares by a payment in cash in an aggregate amount of one million two hundred ninety-three thousand three hundred thirty-three United States Dollars (USD 1,293,333.-) which is evidenced to the notary by a blocking certificate (certificat de blocage) and which shall be allocated as follows:

(i) an aggregate amount of sixty-six thousand six hundred sixty-seven United States Dollars (USD 66,667.-) is allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the surplus in an amount of one million two hundred twenty-six thousand six hundred sixty-six United States dollars (USD 1,226,666.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first (1st) paragraph of article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share capital. (first paragraph).** The subscribed share capital of the Company is set at one million seven hundred five thousand one hundred eighteen United States Dollars (USD 1,705,118.-), represented by eighteen thousand fourteen (18,014) Ordinary Shares, one hundred eighty-seven thousand four hundred fifty-six (187,456) Class A Shares, one hundred eighty-seven thousand four hundred fifty-six (187,456) Class B Shares, one hundred eighty-seven thousand four hundred fifty-six (187,456) Class C Shares, one hundred eighty-seven thousand four hundred fifty-six (187,456) Class D Shares, one hundred eighty-seven thousand four hundred fifty-six (187,456) Class E Shares, one hundred eighty-seven thousand four hundred fifty-six (187,456) Class F Shares, one hundred eighty-seven thousand four hundred fifty-six (187,456) Class G Shares, one hundred eighty-seven thousand four hundred fifty-six (187,456) Class H Shares and one hundred eighty-seven thousand four hundred fifty-six (187,456) Class I Shares, each Share of each class of shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-).”

Fourth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Quinta Greentech Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 187.410 et ayant un capital social d'un million six cent trente-huit mille quatre cent cinquante-et-un dollars des Etats-Unis (USD 1.638.451,-) (la Société). La Société a été constituée le 22 mai 2014 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 juin 2014 sous le numéro 1481. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 27 juin 2014 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 septembre 2014 sous le numéro 2630.

A comparu

Quinta Greentech Holding Limited, une société régie par les lois des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Trust Company (BVI) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Tortola, Îles Vierges Britanniques sous le numéro 1811982 (l'Associé Unique),

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerk de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 mars 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-dix mille six cent soixante-sept dollars des Etats-Unis (USD 66.667,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million deux cent vingt-six mille six cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (USD 1.226.666,-), dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million six cent trente-huit mille quatre cent cinquante-et-un dollars des Etats-Unis (USD 1.638.451,-), représenté par dix huit mille dix (18.010) Parts Sociales Ordinaires, cent quatre-vingt mille quarante-neuf (180.049) Parts Sociales de Catégorie A, cent quatre-vingt mille quarante-neuf (180.049) Parts Sociales de Catégorie B, cent quatre-vingt mille quarante-neuf (180.049) Parts Sociales de Catégorie C, cent quatre-vingt mille quarante-neuf (180.049) Parts Sociales de Catégorie D, cent quatre-vingt mille quarante-neuf (180.049) Parts Sociales de Catégorie E, cent quatre-vingt mille quarante-neuf (180.049) Parts Sociales de Catégorie F, cent quatre-vingt mille quarante-neuf (180.049) Parts Sociales de Catégorie G, cent quatre-vingt mille quarante-neuf (180.049) Parts Sociales de Catégorie H et cent quatre-vingt mille quarante-neuf (180.049) Parts Sociales de Catégorie I, chaque part sociale de chaque catégorie de parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-), à un million sept cent cinq mille cent dix-huit dollars des Etats-Unis (USD 1.705,118,-) par l'émission de quatre (4) Parts Sociales Ordinaires, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie A, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie B, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie C, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie D, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie E, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie F, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie G, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie H et sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie I, chaque part sociale de chacune des catégories de parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) ainsi que les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux Parts Sociales Ordinaires, Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie H et Parts Sociales de Catégorie I existantes.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 1. ci-dessus par un paiement en numéraire.

3. Modification subséquente du premier (1^{er}) paragraphe de l'article six (6) des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des Parts Sociales Ordinaires, Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie H et Parts Sociales de Catégorie I nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter et par la présente augmente le capital social de la Société d'un montant de soixante-six mille six cent soixante-sept dollars des Etats-Unis (USD 66.667,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million deux cent vingt-six mille six cent soixante-six dollars des Etats-Unis (USD 1.226.666,-), dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million six cent trente-huit mille quatre cent cinquante-et-un dollars des Etats-Unis (USD 1.638.451,-), représenté par dix huit mille dix (18.010) Parts Sociales Ordinaires, cent quatre-vingt mille quarante-neuf (180.049) Parts Sociales de Catégorie A, cent quatre-vingt mille quarante-neuf (180.049) Parts Sociales de Catégorie B, cent quatre-vingt mille quarante-neuf (180.049) Parts Sociales de Catégorie C, cent quatre-vingt mille quarante-neuf (180.049) Parts Sociales de Catégorie D, cent quatre-vingt mille quarante-neuf (180.049) Parts Sociales de Catégorie E, cent quatre-vingt mille quarante-neuf (180.049) Parts Sociales de Catégorie F, cent quatre-vingt mille quarante-neuf (180.049) Parts Sociales de Catégorie G, cent quatre-vingt mille quarante-neuf (180.049) Parts Sociales de Catégorie H et cent quatre-vingt mille quarante-neuf (180.049) Parts Sociales de Catégorie I, chaque part sociale de chaque catégorie de parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-), à un million sept cent cinq mille cent dix-huit dollars des Etats-Unis (USD 1.705.118,-) par l'émission de quatre (4) Parts Sociales Ordinaires, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie A, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie B, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie C, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie D, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie E, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie F, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie G, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie H et sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie I, chaque part sociale de chacune des catégories de parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) ainsi que les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux Parts Sociales Ordinaires, Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie H et Parts Sociales de Catégorie I existantes.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, déclare qu'il souscrit à quatre (4) Parts Sociales Ordinaires, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie A, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie B, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie C, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie D, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie E, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie F, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie G, sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie H et sept mille quatre cent sept (7.407) Parts Sociales de Catégorie I de la Société et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant total d'un million deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente-trois dollars des Etats-Unis (USD 1.293.333,-) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera alloué comme suit:

(i) un montant total de soixante-six mille six cent soixante-sept dollars des Etats-Unis (USD 66.667,-) est alloué au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) le surplus d'un montant d'un million deux cent vingt-six mille six cent soixante-six dollars des Etats-Unis (USD 1.226.666,-) est alloué au compte de réserve prime d'émission de la Société.

Le montant de l'augmentation du capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier le premier (1^{er}) paragraphe de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million sept cent cinq mille cent dix-huit dollars des Etats-Unis (USD 1.705.118,-), représenté par dix huit mille quatorze (18.014) Parts Sociales Ordinaires, cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-six (187.456) Parts Sociales de Catégorie A, cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-six (187.456) Parts Sociales de Catégorie B, cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-six (187.456) Parts Sociales de Catégorie C, cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-six (187.456) Parts Sociales de Catégorie D, cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-six (187.456) Parts Sociales de Catégorie E, cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-six (187.456) Parts Sociales de Catégorie F, cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-six (187.456) Parts Sociales de Catégorie G, cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-six (187.456) Parts Sociales de Catégorie H et cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-six (187.456) Parts Sociales de Catégorie I existantes.

I de la Société, chaque Part Sociale de chacune des catégories de parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1,-).»

Quatrième Résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des Parts Sociales Ordinaires, Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie H et Parts Sociales de Catégorie I nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 3.200,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire de la partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7750. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015064260/271.

(150073336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

SkyPower Global, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064295/10.

(150073855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Sofitech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 106.304.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du conseil de gérance de votre société avec effet immédiat.

Alexandre Marguet.

Référence de publication: 2015064297/10.

(150073545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Solero LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 183.114.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Solero LuxCo S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015064298/11.

(150073713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Sepra Invest, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.294.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 avril 2015 que l'assemblée a pris note de la démission de Madame Alexandra RIBEIRO, employée privée, née le 04 mai 1978, à Luiria (Portugal).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2015064320/14.

(150073621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Solero LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 183.114.

Les statuts coordonnés au 11 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015064299/11.

(150073967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Solero TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.358.

Les statuts coordonnés au 11 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015064300/11.

(150073937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Spark Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.481.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 24 avril 2015

1. La démission de Madame Camille WISNIEWSKI est acceptée avec effet immédiat
2. Madame Pauline BARRY, Employée Privée, née le 4 Décembre 1972 à Pointe-Noire (Congo) et résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg, est nommée nouveau Gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2015064301/13.

(150073569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Capella S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 24.546.

CF Corporate Services

Société Anonyme

R.C.S. Luxembourg B 165 872

A décidé de dénoncer le siège social avec effet au 4 mai 2015 de la société

CAPELLA S.A.

Société anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 24 546

Luxembourg, le 4 mai 2015.

CF Corporate Services

Société Anonyme

Le domiciliataire

Référence de publication: 2015065514/19.

(150075303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Swan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 139.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064304/10.

(150073356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Swan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 139.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064305/10.

(150073357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

SO-LU-FER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4833 Rodange, 9A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 42.006.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme SO-LU-FER S.A. (la Société), ayant son siège social à L-4833 Rodange, 9A, route de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.006, constituée suivant acte notarié en date du 20 novembre 1992 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 59 du 8 février 1993 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 14 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 313 du 28 avril 2000.

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Lisiane Henry, chef d'entreprise, demeurant à F-54400 Cosnes-et-Romain, 10, rue de la Maurienne,

qui désigne comme secrétaire M. Mathieu Dalla Mora.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Régis Butryn.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent dix-neuf mille euros (EUR 419.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000), sans émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes;

2. Libération;

3. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent dix-neuf mille euros (EUR 419.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des actions existantes pour la porter de leur valeur actuelle de trois cent dix euros (EUR 310) chacune à quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500) chacune et par incorporation de réserves à due concurrence.

L'existence des fonds ayant servi à l'augmentation de capital ci-dessus a été démontrée au notaire soussigné par un bilan au 31 décembre 2014.

Ledit bilan restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Une attestation délivrée par le conseil d'administration de la Société, certifiant que les réserves sont toujours disponibles à la date du 22 avril 2015 restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000), représenté par cent (100) actions ayant une valeur nominale de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.10 heures.

Dont acte, fait et passé à Hellange, 36, Beetebuergerstrooss, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Henry, M. Dalla Mora, R. Butryn, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 27 avril 2015. GAC/2015/3538. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064335/68.

(150073301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

San Angelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 82.818.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015064309/10.

(150073416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Sand Waves S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 184.187.

—
Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015064310/12.

(150073768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Santos, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.607.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015064311/10.

(150073864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Atalaya Luxco 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 172.498.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la société pris en date du 29 avril 2015

En date du 29 Avril 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., ayant le siège sociale à 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculé auprès de RCSL sous le numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprise agréé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels se terminant 31 Décembre 2017.

- d'accepter la démission de Madame Ruth Springham de son mandat de gérante de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Vishal Jugdeb, né le 5 Août 1977 à Port Louis, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec immédiat.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr. Jay Corrigan

- Ms. Melissa Bethell

- Mr. Aurelien Vasseur

- Ms. Vishal Jugdeb

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Avril 2015.

Référence de publication: 2015065406/22.

(150075378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Santos, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 131.607.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015064312/10.

(150073865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Santos, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 131.607.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015064313/10.

(150073866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Sarah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 46.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064314/9.

(150073170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

SAS Shipping Agencies Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 113.456.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 avril 2006
Rectificatif du document enregistré et déposé le 05.05.2010 sous le N° L100062420 concernant le nom du nouvel associé unique de la Société:

Le nom du nouvel associé unique de la Société est «SAS Shipping Agencies Services (CY)Ltd», société de droit chypriote dont le siège social est à III, Apollo Court, Arch, Makariou, 6th floor, 3030 Limassol et immatriculée sous le numéro HE249225 au Registre de Commerce de Chypre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAS Shipping Agencies Services

Référence de publication: 2015064315/15.

(150073217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

SHRM Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 78.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064323/10.

(150073459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Schemsy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7557 Mersch, 31, rue Mies.

R.C.S. Luxembourg B 94.683.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064317/9.

(150073588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Self A Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.799.

EXTRAIT

Au 8 avril 2015 Madame Nicole Bell a donné sa démission comme «Geschäftsführer» auprès de la société SELF A TWO S.à r.l.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Paul Farmer

Authorised Signatory

Référence de publication: 2015064319/13.

(150073812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

SHRM Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064324/10.

(150073460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Adecoagro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.681.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle

En date du 15 avril 2015, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant son nouveau siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2016 approuvant les comptes de l'exercice social qui prendra fin au 31 décembre 2015.

L'assemblée a décidé de renouveler les mandats de Monsieur Abbas Farouq Zuaïter, Monsieur Guillaume van der Linden et Monsieur Mark Schachter en tant qu'administrateurs de la Société. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2018.

L'assemblée générale des actionnaires a également confirmé la nomination par cooptation de Monsieur Marcelo Vieira du 7 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 4 mai 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015065421/22.

(150075723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

SI International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 117.341.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015064325/10.
(150073470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Sialina Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 164.580.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire
Référence de publication: 2015064326/12.
(150073789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

SIGNA KHM SP Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 164.318.

Auszug aus dem Schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 17. April 2015

Aufgrund eines schriftlichen Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 17. April 2015 hat es folgende Änderungen im Vorstand der Gesellschaft gegeben:

- Herr Daniel Kranz wurde mit Wirkung zum 17. April 2015 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

Référence de publication: 2015064330/12.

(150073502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Evergreen Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 172.635.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 9. April 2015

Die Generalversammlung bestellt Hans-Joachim Rosteck bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird zum Verwaltungsratsmitglied und bestätigt die Zusammensetzung des Verwaltungsrates wie folgt: Volker Schmidt-Lafleur (Vorsitzender), beruflich ansässig in Breite Straße 69, D-40213 Düsseldorf, Silvan Trachsler, beruflich ansässig in 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg und Hans-Joachim Rosteck, beruflich ansässig in Killebösch 41, L-5444 Schengen.

Die Generalversammlung bestellt den zugelassenen Wirtschaftsprüfer Pricewater-houseCoopers Société coopérative mit Sitz in [2, rue Gerhard Mercator], L-2182 Luxembourg zum réviseur d'entreprises agréé der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2015 endet.

Das Mandat des réviseur d'entreprises agréé endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Luxembourg, den 30. April 2015.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015065576/20.

(150075511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Tide Infrastructure Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 196.410.

—
EXTRAIT

1. Date de constitution. La société a été constituée en date du 20 avril 2015.

2. Forme juridique. Société en commandite simple.

3. Dénomination sociale. La dénomination de la société est Tide Infrastructure Holding S.C.S. (la «Société»).

4. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.

5. Objet social.

a) L'objet de la Société est l'acquisition et la détention à long terme d'investissements par le biais de l'acquisition d'intérêts, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de, entre autres, participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

b) La Société peut (a) s'engager dans des activités telles que le Commandité juge nécessaires, souhaitables, pratiques ou accessoires à ce qui précède et (b) s'engager dans d'autres actes ou activités licites non incompatibles avec ce qui précède, y compris sans s'y limiter le pouvoir:

- d'emprunter de l'argent (qu'il soit garanti, non garanti, senior, subordonné, hypothéqué, mezzanine, participant ou autre, cependant structuré), soit directement ou indirectement, dans la mesure nécessaire, appropriée, correcte, souhaitable, accessoire ou propice à la réalisation de l'objet de la Société;

- de prêter de l'argent, que ce soit directement ou indirectement, d'investir et de réinvestir ses fonds, dans chaque cas dans la mesure nécessaire, appropriée, correcte, souhaitable, accessoire ou propice à la réalisation de l'objet de la Société.

c) La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société.

d) La Société peut utiliser toutes techniques, moyens et instruments juridiques pour administrer efficacement ses investissements et se protéger contre les fluctuations monétaires et autres risques.

e) Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet dans les secteurs prédécrits.

6. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

7. Associé commandité. Tide Infrastructure II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.337.

8. Gérant. Tide Infrastructure II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.337.

9. Pouvoir de signature. La Société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant, lui-même dûment représenté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Tide Infrastructure II S.à r.l.

En sa qualité d'associé commandité de la Société

Représentée par Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2015064362/51.

(150073659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.